

U²⁰¹⁸NSS

13 – Course d'Orientation

Mise à jour : 13 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 11
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 13
Membres CMN	Page 17
Annexes	Page 18

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport course d'orientation a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** les 3 premières places des championnats de France par Équipe d'Établissement (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 3 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat Équipe d'Établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 3 premières d'au moins un Championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe (Annexe 2),

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous les élèves inscrits en section sportive scolaire.
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les **Équipes Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** Équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement, y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des Championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les Championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- les équipes ayant un « **poids** » (addition des points du classement national FFCO des 4 coureurs) **supérieur ou égal à 5000 points en collège et 13000 points en lycée.**
 - o Le « **poids d'équipe** » s'obtient en additionnant le classement national FFCO (CN) au 31.12.2017 des élèves licenciés FFCO auquel est ajouté un nombre de points fixé à l'avance pour les élèves non licenciés FFCO ou licenciés FFCO n'ayant pas de CN. Pour les élèves licenciés FFCO ayant un CN inférieur au nombre de points fixé pour chacune des catégories Collège et Lycée, le nombre de points pris en compte sera d'office celui d'un élève licencié FFCO sans CN. Les **coureurs n'ayant pas de classement national FFCO ou ayant un classement national FFCO inférieur à 500 points en collège ou 1500 points en lycée** se verront attribuer d'office **500 points en collège et 1500 points en lycée.**

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- des équipes comportant au moins **UN** élève «**conventionné**» appartenant à des Centres de formation.
- Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Course d'Orientation par équipe d'établissement décrits ci-dessous Collèges et Lycées :



- Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 - 2016 et/ou 2016 - 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Course d'Orientation

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, Mixité avec parité (2 filles et 2 garçons)	4 compétiteurs, Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique (représentant les équipes établissement, excellence et sport partagé) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	1 Jeune Arbitre certifié académique (représentant les équipes établissement, excellence et sport partagé) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2016-2020	
FORMULE DE COMPÉTITION	<u>2 Épreuves</u> : 1. Relais : alternance de circuits courts et longs 2. Répartition sur réseau de postes Collèges : temps moyen 25' à 35'	<u>2 Épreuves</u> : 1. Relais : alternance de circuits courts et longs 2. Répartition sur réseau de postes Lycées : temps moyen 30' à 40'
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie + repêchages éventuels	Le champion d'académie + repêchages éventuels
NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 50 et 55 équipes (Équipes Établissement + Excellence)	Entre 45 et 50 équipes (Équipes Établissement + Excellence + Sport Partagé)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycées

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Course d'Orientation

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Sport Partagé course d'orientation

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire lors de l'accueil du CF).

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors des Championnats de France Lycées.

Un titre Collèges et un titre Lycées y seront décernés.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minimes Cadets Juniors Seniors Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille) 2 élèves valides associés à 2 élèves ESH (ESD doit avoir une reconnaissance MDPH) Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS. Un système de compensation est attribué aux équipes (cf tableau dans le règlement)	4 compétiteurs Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille) 2 élèves valides associés à 2 élèves ESH (ESD doit avoir une reconnaissance MDPH) Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS. Un système de compensation est attribué aux équipes (cf tableau dans le règlement)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique (représentant les équipes établissement, excellence et sport partagé) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et non compétiteur	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2016-2020	
FORMULE DE COMPÉTITION	2 Épreuves : 1. Relais (3 circuits) : 1 court pour 1 élève valide ou 1 élève ESH au choix + 1 long pour 1 élève valide ou 1 élève ESH au choix + 1 court pour 1 élève valide associé à 1 élève ESH. Chaque élève effectue 1 seul parcours 2. Orient'show ou Répartition Collèges : temps moyen 15' à 25'	2 Épreuves : 1. Relais (3 circuits) : 1 court pour 1 élève valide ou 1 élève ESH au choix + 1 long pour 1 élève valide ou 1 élève ESH au choix + 1 court pour 1 élève valide associé à 1 élève ESH. Chaque élève effectue 1 seul parcours 2. Orient'show ou Répartition Lycées : temps moyen 20' à 30'
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 50 et 55 équipes (Équipes Établissement + Excellence)	Entre 45 et 50 équipes (Équipes Établissement + Excellence + Sport Partagé)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Sport Partagé Collèges	Champion de France Sport Partagé Lycées

Championnats de France UNSS Excellence Course d'Orientation

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, Mixité avec parité (2 filles et 2 garçons)	4 compétiteurs, Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique (représentant les équipes établissement, excellence et sport partagé) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2016-2020	
FORMULE DE COMPÉTITION	<u>2 Épreuves</u> : 1. Relais : alternance de circuits courts et longs 2. Répartition sur réseau de postes Collèges : temps moyen 25' à 35'	<u>2 Épreuves</u> : 1. Relais : alternance de circuits courts et longs 2. Répartition sur réseau de postes Lycées : temps moyen 30' à 40'
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie si celui-ci termine 1 ^{er} au classement scratch + repêchages éventuels	Le champion d'académie si celui-ci termine 1 ^{er} au classement scratch + repêchages éventuels
NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 50 et 55 équipes (Équipes Établissement + Excellence + Sport Partagé)	Entre 45 et 50 équipes (Équipes Établissement + Excellence + Sport Partagé)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

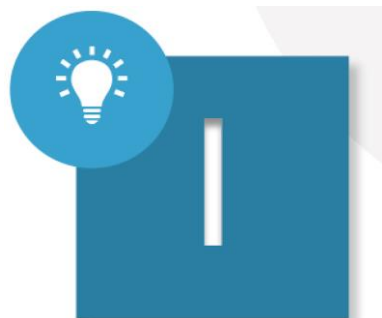
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Mixité/parité obligatoire dans les équipes collèges.

Mixité dans les équipes lycées

Mixité dans les équipes lycées et Sport Partagé.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité notamment par rapport à la maladie de Lyme.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France.

Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Se servir des C.O. urbaines, dans les parcs pour inciter les AS à découvrir l'activité.

Développement Durable

La pratique de la Course d'Orientation entraîne une connaissance parfaite de l'environnement où les élèves évoluent.

En partenariat avec la FFCO, une sensibilisation à la découverte du milieu naturel et du patrimoine est encouragée.

Sport Partagé

Le Sport Partagé a pour objectif de faire vivre les différences pour tenter de les réduire, et à terme transformer durablement le regard des élèves valides sur les élèves en situation de handicap (ESH) et réciproquement.

La Course d'Orientation s'avère une APSA parfaitement adaptée pour atteindre cet objectif.

Un système de compensation est attribué aux équipes pour tenter de réduire les différences (cf tableau de compensations / Règlement CF UNSS CO).

Les 2 épreuves proposées nécessiteront l'utilisation d'un terrain carrossable.

Le règlement est à consulter sur le document spécifique à l'activité Course d'Orientation

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes Arbitres, Jeunes Organisateur et Jeunes Dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant la Course d'Orientation :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFCO et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Formation GEC : les services UNSS souhaitant une formation GEC peuvent contacter Monique Thiebault, membre de la CMN à l'adresse suivante : mt.estouest@gmail.com

Stage Académique : cf annexe 5

Suite au stage national qui a été mis en place en octobre 2015 à Reims, nous invitons les services régionaux lors des commissions mixtes régionales à programmer un stage académique et/ou départemental en lien avec les référents académiques formés et les ligues/comités (référents en annexe)

Ce stage académique peut également permettre d'associer un stage de formation GEC.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France

Le jeune coach

Cf. le livret « je suis jeune arbitre, je suis jeune coach »

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS et mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants :

- proposer le prix du « fair play » récompensant l'équipe ayant affiché un comportement exemplaire bien au-delà du cadre purement sportif de la compétition
- valoriser les acteurs sollicités (Jeunes Organisateur / Associations locales) ayant eu en charge la gestion des différents temps d'information et/ou d'échange durant la compétition

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016-2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFCO

Une réflexion est en cours entre les deux fédérations pour proposer la mise en place de passerelles.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie,

l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Dans le cas des championnats de France de course d'orientation, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentant les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFCO

Monique THIEBAULT
Thierry VERMEERSCH
Jean-Luc KORUS

Responsable GEC
Elu FFCO
Responsable Communication FFCO/UNSS

UNSS

Virginie MINOT
Olivier GUENIN
Gilles DUCLOS

Contrôleur Technique
Responsable Jeunes Arbitres
Responsable Jeunes Arbitres

Délégué Technique UNSS

Bruno GANDILHON
Patrick BOULANGER
Delphine REGEARD

Délégué Technique
Délégué Technique
Référente Sport Partagé

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2016 et 2017 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

NEANT

Lycées

Désirée Nisard

CHATILLON SUR SEINE DIJON

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 3 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges		Académies
Jean Rostand	QUETIGNY	DIJON
Anne Franck	MORIERES LES AVIGNON	AIX MARSEILLE
Gaston Baty	PELUSSIN	LYON

Lycées		Académies
Honoré d'Urfé	SAINT ETIENNE	LYON
François Couperin	FONTAINEBLEAU	CRETEIL
Uruguay France	AVON	CRETEIL

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collège Salanis

AUCH

TOULOUSE

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges

NEANT

Lycées

Champollion FIGEAC

TOULOUSE

Annexe 5

REFERENTS ACADEMIQUES

Madame	Cindy	BECU	cindy.becu@free.fr	AMIENS
Madame	Carine	HUGUET	chuquet@ac-bordeaux.fr	BORDEAUX
Monsieur	Nicolas	FOUILLARD	nicolas.fouillard@ac-caen.fr	CAEN
Monsieur	Emmanuel	AGOSTINI	eagostini@club-internet.fr	DIJON
Madame	Aleth	LALIRE	aleth.lalire@gmail.com	DIJON
Madame	Adeline	MORVAND	adeline.morvand@hotmail.fr	DIJON
Monsieur	Pierre	MAHIEU	pierro5907@yahoo.fr	LILLE
Madame	Véronique	HERITIER	heritier.veronique@orange.fr	LYON
Madame	Valérie	DELHOTAL	valerie.delhotal@ac-montpellier.fr	MONTPELLIER
Monsieur	Nicolas	NGUYEN	nguyennicolas1983@hotmail.com	MONTPELLIER
Madame	Céline	LEMERCIER	bourcelinelm@gmail.com	NANCY-METZ
Madame	Marie	VUILLEMARD	Meray_paris@yahoo.fr	NANCY-METZ
Madame	Caroline	COURTEVILLE	caro.visentin@wanadoo.fr	NICE
Monsieur	Denis	DESPLANQUES	denisdesplanques@gmail.com	NICE
Monsieur	Laurent	SERINET	Laurent-Pierre.Serinet@ac-orleans-tours.fr	ORLEANS-TOURS
Madame	Caroline	DREVET	c.drevet@ejm.net	PARIS
Madame	Oriane	MARCON	oriane.marcon@gmail.com	POITIERS
Monsieur	Thierry	JAUVAIN	jauvain.thierry@orange.fr	REIMS
Monsieur	Albert	SEGUINOT	albertsequinot@free.fr	REIMS
Monsieur	Joël	LE COZ	joel1.lecoz@orange.fr	RENNES
Monsieur	Julien	MILEO	julien.mileo@wanadoo.fr	ROUEN
Madame	Céline	PASSEDAT	celine.passedat@gmail.com	AMIENS